



2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) GOP 1M0

Le 8 novembre 2022

Extrait du Procès-Verbal  
Résolution 291-2022

Province de Québec  
MRC Arthabaska  
Municipalité de Saint-Valère

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 7 novembre 2022 à la salle municipale située au 2 de la rue du Parc Saint-Valère Québec.

Sont présents :

|                          |         |
|--------------------------|---------|
| Monsieur Guy Dupuis      | siège 1 |
| Monsieur Jacques Pépin   | siège 2 |
| Monsieur Éric Morissette | siège 3 |
| Madame Nadia Hébert      | siège 4 |
| Madame Joséane Turgeon   | siège 5 |
| Madame Claudia Quirion   | siège 6 |

Président de la séance : monsieur Marcel Normand, maire

**RÈGLEMENT 402 – PERSONNE DÉSIGNÉE POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 402 CONCERNANT LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

**ATTENDU** QUE la MRC d'Arthabaska a adopté le règlement numéro 402 concernant la vidange des boues de fosses septiques;

**ATTENDU QU'**en vertu de ce règlement, la MRC d'Arthabaska détient la compétence **exclusive** quant à l'élimination, la valorisation, la collecte et le transport des matières résiduelles, dont les boues provenant des fosses septiques, sur le territoire des municipalités desservies par la Société de développement durable d'Arthabaska inc. (Gesterra);

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 32 de ce règlement, la MRC d'Arthabaska souhaite la collaboration de l'ensemble des municipalités en leur demandant de procéder à la nomination d'un employé exerçant la fonction de personne désignée en vue de l'application du règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques, notamment en ce qui a trait à la gestion des infractions;

En conséquence,  
il est proposé par madame Joséane Turgeon  
appuyé par monsieur Guy Dupuis  
et résolu,

**QUE** la municipalité de Saint-Valère désigne monsieur Philippe Habel à titre d'employé chargé d'exercer la fonction de personnes désignées en vue de l'application du règlement numéro 402 concernant la vidange des boues de fosses septiques sur le territoire de Saint-Valère.

Adopté à l'unanimité  
Copie conforme

Donné à Saint-Valère, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2022.

  
Carole Pigeon

Directrice générale et  
Greffière-trésorière